



L'essentiel du CHSCT UAT IDF

CHSCT du 15 mai 2013

La santé au travail, tout le monde est concerné !

Fonctionnement du CHSCT

● Le CHSCT en quelques mots

Le CHSCT (Comité Hygiène, Sécurité et conditions de Travail) au travers d'enquêtes et d'inspections, formule des propositions pour améliorer la santé, l'hygiène, la sécurité et les conditions de travail.

La mission du CHSCT est une mission plus proactive que réactive. Ainsi, le premier article du code (art. L. 4612-1) rappelle-t-il que le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail a pour mission :

1. De contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des travailleurs de l'établissement et de ceux mis à sa disposition par une entreprise extérieure.
2. De contribuer à l'amélioration des conditions de travail ; notamment en vue de faciliter l'accès des femmes à tous les emplois et de répondre aux problèmes liés à la maternité.
3. De veiller à l'observation des prescriptions légales prises en ces matières. »

● Le CHSCT à l'UAT

Les réunions du CHSCT UAT ont lieu environ tous les deux mois.

Pour la CFE-CGC/UNSA, la santé au travail et la sécurité du travail ne sont pas des sujets mineurs, les actions qui les accompagnent en sont la trace.

Pour preuve une expertise concernant l'outil BQP vient d'être demandée à la direction et la CFE-CGC/UNSA a également formulé son désaccord et ses craintes sur l'évolution de l'EPAC lors du CHSCT du 15 mai dernier.

Information et consultation du CHSCT sur l'évolution des activités de l'EPAC

La CFE CGC UNSA a estimé que ce point ne nous était pas représenté par la direction avec des changements suffisants nous permettant de pouvoir y donner un vote favorable.

Les seules modifications apportées sur l'évolution des activités de l'EPAC ne concernaient que les modalités d'application, ce qui prouve bien l'empressement de la direction à faire passer en force le sujet en négligeant une fois de plus le dialogue social.

La CFE CGC UNSA s'est prononcée contre cette évolution car elle est source d'inquiétudes (RPS, stress) comme le relate les préconisations des médecins du travail et elle dévalorise assurément l'expertise de niveau 2.

Malgré un vote majoritairement contre ne comptant qu'une abstention la direction est restée sourde à nos remarques et injonctions en prononçant la mise en place de cette évolution.

Information et consultation sur le déploiement de l'outil BPQ (Boucle Qualité Processus)

Le deuxième point à l'ordre du jour du CHSCT du 15 mai a également positionné la CFE CGC UNSA contre le déploiement de la Boucle Qualité Apprenante basée sur l'utilisation de l'outil BQP (ersatz de l'outil Progress tombé en désuétude du fait de son inutilisation).

Sans vouloir être « rabat joie » la CFE-CGC/UNSA a bien pris conscience que l'outil BQP avait un but pédagogique clairement affirmé.

Cependant le CNHSCT et son expertise autant que les préconisations des médecins du travail ne nous ont pas permis - au vu des échanges avec la direction trop encline à vouloir persévérer dans le projet sans donner de garantie aux dérapages possibles - de ne voir en lui qu'un merveilleux outil de travail sans penser au bien être des salariés.

C'est pourquoi après une interruption de séance l'ensemble des élus s'est accordé à reconnaître à cet outil BQP un risque grave et réel de créer des situations de dégradation des conditions de travail.

La CFE-CGC/UNSA d'accord avec les autres élus s'est montrée favorable à ce qu'une expertise en local apporte un regard supplémentaire sur ce sujet d'ampleur.

Extraits de la résolution votée à l'unanimité:

« Le CHSCT considère que le projet Boucle Qualité Processus (BQP) est une « décision d'aménagement important modifiant les conditions de santé et de sécurité des salariés ou les conditions de travail. » (L. 4614-12)

L'« aménagement important » est attesté par le fait que le projet BQP est un projet national - ainsi qu'en témoigne sa présentation au CNSHSCT du vendredi 1er mars - qui, décliné sur l'ensemble des établissements de la « Relation client grand public », aura des répercussions sur l'ensemble des salariés de l'UAT IDF :

- Les téléconseillers clients qui reçoivent les appels clients (« le front-office »)
- L'ensemble de la hiérarchie (« le management »)
- Les soutiens métiers

Le lien entre l'importance de ce projet et les « conditions de santé et de sécurité des salariés ou les conditions de travail » (art. L. 4612-8) tient au fait qu'en voulant traiter de manière individualisée les « écarts de pratique » par rapport aux processus, il est de nature à générer une pression psychologique entraînant des répercussions sur les conditions de travail.

De plus, les répercussions possibles de ce projet sur les conditions de travail ont déjà fait l'objet d'une remarque de l'inspection du travail au directeur du CCOR Grand Est.

Pour cette mission, le CHSCT désigne le cabinet *APTEIS* agréé par le Ministère du Travail »

Vos représentants au CHSCT UAT IDF

Yves-Alexandre JULIEN : 06 09 81 92 02

Faycel AZZABI : 06 71 74 22 98

Retrouvez la version électronique de ce tract avec les liens cliquables, ainsi que toutes les nouvelles de la DO Ile de France, sur le site web de la CFE-CGC/UNSA :

<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/do-idf/>

Cadres et non cadres, plus d'infos sur :

www.cfecgc-uns-ft-orange.org

Activités Sociales et Culturelles des CE
www.lemelleurdesce.com

nos lettres :

- Comprendre & Agir
- Épargne & actionnariat salariés

pour vous abonner : info@cfecgc-uns-ft-orange.org

nos blogs :

- www.telecoms-media-pouvoir.net
- www.adeas-ftgroup.org



<http://www.facebook.com/cfecgc.uns.ft.orange>



<http://twitter.com/#/CFECGCUNSAFTOT>

Prochain CHSCT le 13 juin 2013